

L'apprentissage : des aides de la région et de l'Etat

Les aides de la région Ile de France en faveur de l'apprentissage

L'apprentissage en Ile-de-France devient **une priorité** pour tous, tant les entreprises que les apprentis, puisque c'est l'emploi qu'il faut mettre au centre du débat et la qualification de futurs employés.

C'est pourquoi, dès lors qu'une entreprise encourage le développement de l'apprentissage en formant de jeunes apprentis, la région Ile-de-France adresse des aides financières et fiscales aux entreprises, par le versement d'une **prime de base** : 1 200 euros par an et p a r a p p r e n t i .

En fonction de l'âge de l'apprenti, du diplôme préparé par l'apprenti et de la taille de l'entreprise, des majorations financières sont attribuées aux entreprises concernées.

L'Etat aide les entreprises à embaucher des apprentis

L'Etat a mis en place différentes aides pour favoriser l'apprentissage :

- Exonération des cotisations sociales
- Aide TPE Jeunes Apprentis
- Crédit d'impôt
- Déduction de la créance « Bonus Alternant »

Vous trouverez toutes les informations sur le site <https://www.service-public.fr/> ou en vous adressant à notre Service Relations Entreprises

L'Ile de France : 1er département pour l'apprentissage

Au regard de la répartition territoriale des formations des jeunes, il est intéressant de savoir que Paris est le 1er département avec 29 % des jeunes qui y viennent se former, les autres départements de la première couronne regroupent 27 % des jeunes en formation, et près de 44 % dans la grande couronne. **Plus de 75 000 apprentis sont actuellement formés en Ile-de-France.** Des opportunités de recrutement sont tangibles en Ile-de-France, des aides financières existent pour encourager ce nouveau mouvement. *Les entreprises ont l'occasion de former des jeunes à la culture d'entreprise.*

Ensemble, formons les professionnels de demain.

Nouveau certificat de compétence



Vous êtes tuteur de l'alternance et vous souhaitez monter en compétence ?

Documentation

L'**apprentissage** en entreprise: salaires, taxes et avantages fiscaux
le fichier

La prime de base

1 200 euros versés à l'entreprise, par an et par apprenti